



# VERSAILLES

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2020 à 19h00.

Salle du Conseil municipal de Versailles

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération, les points suivants :

#### D.2020.01.1

#### Réhabilitation de 41 logements aidés et des espaces extérieurs à la résidence située 3 bis, rue des Prés-aux-Bois à Versailles par la SA d'HLM Immobilière 3F.

#### Demande de garantie pour deux emprunts "prêt à la réhabilitation" (PAM) de 1 521 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Convention et acceptation.

- 1) d'accorder la garantie de la ville de Versailles à la SA d'HLM Immobilière 3F, à hauteur de 100%, pour le remboursement de deux emprunts « prêt à la réhabilitation » (PAM), pour 548 000 € (éco-prêt) et pour 973 000 € selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°99838, constitué de deux lignes de prêt (n°5293266 et n°5293267), souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, en vue de la réhabilitation de 41 logements aidés et des espaces extérieurs à la résidence située 3 bis, rue des Prés aux Bois à Versailles.

Ledit contrat est joint en annexe\* et fait partie intégrante de la délibération.

Les principales caractéristiques des lignes de prêts sont les suivantes :

##### Prêt PAM (éco-prêt) – ligne n°5293266 pour 548 000 €

- durée totale du prêt : 15 ans
- indice de référence : taux du livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : 0%
- marge : -0,75%
- périodicité des échéances : annuelle
- amortissement : déduit (intérêts différés)
- modalité de révision : double révisabilité
- taux de progressivité des échéances : -1%

##### Prêt PAM – ligne n°5293267 pour 973 000 €

- durée totale du prêt : 15 ans
- indice de référence : taux du livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : 1,35%
- marge : 0,60%
- périodicité des échéances : annuelle
- amortissement : déduit (intérêts différés)
- modalité de révision : double révisabilité
- taux de progressivité des échéances : -1%

Le taux d'intérêt actuariel correspond au taux du livret A en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2019 plus une marge de 0,60% pour le prêt PAM et -0,75% pour l'éco-prêt. Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A, mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable aux prêts. Le taux du livret A effectivement appliqué au prêt est celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération. Les taux d'intérêt et de progressivité seront ensuite révisables pendant toute la période du prêt en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt ne soit négatif, le cas échéant il sera ramené à 0%.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Immobilière 3F pour le paiement des sommes devenues exigibles en principal, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de la garantie accordée par la Ville, Immobilière 3F s'engage à lui réserver un contingent de 8 logements sur une durée de 15 ans.

- 2) de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à passer entre la Ville et Immobilière 3F ainsi que tout document s'y rapportant.

#### **D.2020.01.2**

##### **Acquisition en VEFA de 19 logements locatifs sociaux situé 45 rue des Chantiers. Attribution par la ville de Versailles d'une subvention pour surcharge foncière au profit de la SA d'HLM SEQENS.**

- 1) d'accorder à la société SEQENS dont le siège est situé 14-16 boulevard Garibaldi à Issy-les-Moulineaux, une subvention pour surcharge foncière d'un montant maximum de 346 663 € pour la création de 19 logements sociaux situés 45 rue des Chantiers à Versailles, dont 13 financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 6 financés en prêt locatif aidés d'intégration (PLAI) ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention corrélative avec la société SEQENS et tout document s'y rapportant.

#### **D.2020.01.3**

##### **Restauration du clos et du couvert de l'église Notre-Dame à Versailles. Approbation du programme de travaux phase 1 : façade principale et chapelle axiale. Demande de subvention et de mécénat auprès de tout organisme.**

- 1) d'approuver le programme des travaux de la restauration de la façade principale et la chapelle axiale de l'église concernant la phase 1 ;
- 2) de solliciter toute subvention ou mécénat de tout organisme susceptible de contribuer au financement de cette opération ;
- 3) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération.

#### **D.2020.01.4**

##### **Restauration des menuiseries extérieures de la façade rue Baillet Reviron du musée Lambinet situé 54 boulevard de la Reine à Versailles. Tranche 2 : menuiseries du 1er étage. Demande de subvention de la Ville auprès du ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France) et de tout autre organisme.**

- 1) d'engager les travaux de restauration des menuiseries extérieures tranche 2, menuiseries du 1<sup>er</sup> étage, de la façade rue Baillet Reviron du musée Lambinet de Versailles, pour un montant de 71 565,47 € HT ;
- 2) de solliciter des subventions auprès du ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France) et de tout autre organisme ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

#### **D.2020.01.5**

##### **Restauration du Grand Orgue de l'église Notre Dame à Versailles. Convention de financement entre la Ville et le Diocèse de Versailles.**

- 1) d'approuver la convention de financement entre la ville de Versailles et le Diocèse de Versailles, d'une durée de 2 ans à compter de sa signature, relative aux travaux de restauration du grand orgue de l'église Notre Dame à Versailles ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes en découlant.

#### **D.2020.01.6**

##### **Restauration de la salle de spectacle du théâtre Montansier situé au 13 rue des Réservoirs à Versailles. Demande de subvention de la Ville auprès du ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France), du Conseil départemental des Yvelines et de tout autre organisme.**

- 1) d'engager les travaux de restauration de la salle de spectacle du théâtre Montansier de Versailles prévus en deux tranches :
  - 1<sup>ère</sup> tranche en 2020 pour un coût évalué à 156 345 € HT,
  - 2<sup>ème</sup> tranche en 2021 pour un coût évalué à 43 477 € HT ;

- 2) de solliciter les subventions relatives aux travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, aux taux maximum, auprès du ministère de la Culture (Direction régionale de l'action culturelle (DRAC) Ile-de-France), du Conseil départemental des Yvelines et de tout autre organisme ;
- 3) de solliciter tout autre organisme pour des demandes de subventions concernant cette restauration ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

#### **D.2020.01.7**

##### **Mise en place d'une action "Conservatoire hors les murs".**

##### **Convention de partenariat pédagogique et artistique entre la ville de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc**

- 1) d'adopter les termes de la convention de partenariat pédagogique et artistique entre la ville de Versailles et le Conservatoire à rayonnement régional de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc concernant le dispositif " Conservatoire hors les murs " pour l'année scolaire 2019-2020, qui pourra être renouvelée tacitement ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

#### **D.2020.01.8**

##### **Engagement de la ville de Versailles dans le consortium européen "GoGreenRoutes".**

##### **Demande de subvention de la Ville auprès de la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projet "Des solutions visionnaires et intégrées pour améliorer le bien-être et la santé dans la Ville".**

- 1) d'approuver la participation de la ville de Versailles au consortium « GoGreenRoutes » dans le cadre de l'appel à projet de la Commission Européenne « Des solutions visionnaires et intégrées pour améliorer le bien-être et la santé dans les villes » ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au projet « GoGreenRoutes » et à la subvention de 615 000 € TTC qui sera perçue à ce titre par la ville de Versailles.

#### **D.2020.01.9**

##### **Fleurissons nos murs : végétalisation des pieds de murs à Versailles.**

##### **Convention type entre les riverains et la ville de Versailles.**

- 1) d'approuver la mise en place de l'opération de la ville de Versailles « Fleurissons nos murs », visant à encourager les Versaillais à fleurir leurs devantures de propriétés afin de participer au fleurissement de leur Ville dans une démarche écologique ;
- 2) d'approuver la convention-type qui sera signée entre chaque riverain intéressé et la ville de Versailles.

#### **D.2020.01.10**

##### **Création d'une pépinière d'herbacées indigènes sur le site de l'arboretum de Chèvreloup en vue de l'aménagement des espaces verts de Satory Ouest.**

##### **Convention de partenariat entre l'Etablissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS), la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Muséum d'Histoire Naturelle.**

- 1) de conclure une convention de partenariat entre la ville de Versailles, l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Versailles Grand parc et le Muséum National d'Histoire Naturelle ;  
La durée de la convention est un an, renouvelable tacitement trois fois un an.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat précitée et tout document s'y rapportant.

#### **D.2020.01.11**

##### **Mise en place d'une action d'accompagnement éducatif pour des jeunes versaillais.**

##### **Convention de partenariat entre la ville de Versailles et le département des Yvelines.**

- 1) d'adopter les termes de la convention de partenariat entre la ville de Versailles et le département des Yvelines concernant le dispositif partenarial d'Accompagnement Educatif Jeunesses et Familles « AEJF » jusqu'au 31 août 2023 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

#### **D.2020.01.12**

##### **Les Petits Champions de la lecture de Versailles.**

##### **Convention de partenariat entre la ville de Versailles et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN des Yvelines).**

- 1) d'approuver l'opération « Les petits champions de la lecture » de Versailles (ex- « Olympiades de la lecture ») édition 2020, en partenariat avec l'Education nationale, incluant une participation financière de la ville de Versailles, estimée à 2 500 € ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) des Yvelines précisant les modalités de l'opération et les engagements financiers des parties et tout document et convention s'y rapportant.

#### **D.2020.01.13**

##### **Activités de premiers secours au sein des écoles versaillaises.**

##### **Convention entre la ville de Versailles et L'Education Nationale.**

- 1) d'approuver l'opération « Formation premiers secours » dans les écoles publiques versaillaises ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat\* entre la ville de Versailles et la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) des Yvelines précisant les modalités de l'opération et tout document et convention s'y rapportant.

#### **D.2020.01.14**

##### **Personnel territorial de la ville de Versailles.**

##### **Augmentation du montant de la participation financière aux agents de la ville de Versailles adhérents pour le risque santé.**

##### **Avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France auprès du groupe VYV (Harmonie Mutuelle) pour le risque santé.**

- 1) d'augmenter la participation financière auprès des agents de la collectivité adhérents pour le risque santé et de fixer le niveau à 23 € brut par agent et par mois, à compter du 1er février 2020. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG auprès du groupe de protection sociale et mutualiste VYV (Harmonie mutuelle) ;
- 2) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion de la Ville à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France pour le risque santé auprès du groupe VYV (Harmonie Mutuelle) ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le lendemain de la séance.

(signé)

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

**COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire**  
en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales  
(délibérations du 28 mars 2014 et du 8 juin 2017).

Les décisions du Maire sont consultables au service des Assemblées.

Date	N°	Objet
7 novembre 2019	2019/219	Local commercial de 21 m <sup>2</sup> sis à Versailles, 37 rue de Montreuil. Bail commercial entre M. Patrice Tatarde et la ville de Versailles.
14 novembre 2019	2019/220	Exploitation d'une patinoire démontable au titre de la saison d'hiver 2019-2020 sur le parking de l'hôtel de Ville de Versailles. Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville et la société Brulene-Hexa Ouest.
14 novembre 2019	2019/221	Concession à Mme Ledore, agent municipal, du logement communal n° 18, de type F3, situé au 24 rue de La Ceinture à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.
14 novembre 2019	2019/222	Concession à M. Eric Felten, agent municipal, du logement communal n° 76, de type F1, situé au 50 rue Saint-Charles à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.
14 novembre 2019	2019/223	Autorisation d'occupation temporaire d'une partie de la Grande Ecurie à Versailles, par l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, au profit de la ville de Versailles, aux fins d'y installer le service des Archives municipales. Avenant n° 7 à la convention.
14 novembre 2019	2019/224	Salle des fêtes et galerie de l'hôtel de Ville. Convention de mise à disposition temporaire pour la librairie Gibert Joseph à l'occasion du 12e Salon du Livre d'Histoire de Versailles - Histoire de Lire.
14 novembre 2019	2019/225	Mise à disposition par la Ville d'une propriété communale, située place Lyautey à Versailles, au profit de l'office de tourisme de Versailles. Avenant à la convention de mise à disposition.
21 novembre 2019	2019/226	Emprunt de la ville de Versailles. Contrat de prêt de 6 000 000 € auprès de la Banque Postale.
27 novembre 2019	2019/227	Modification du permissionnaire de la convention pour la location de fourreaux, Allée des Marronniers.
27 novembre 2019	2019/230	Droits d'accès au parking Saint Cloud situé 33 bis avenue de Saint Cloud à Versailles au profit du Ministère de la Justice, des services de la protection judiciaire de la jeunesse des Yvelines et de l'Association Versailles Portage. Conventions de mise à disposition entre la ville de Versailles et les différents bénéficiaires.
28 novembre 2019	2019/231	Régie de recettes du service commerce et tourisme. Modification des modes de recouvrement et de l'objet de la régie.
29 novembre 2019	2019/232	Travaux de restauration des menuiseries extérieures bois du musée Lambinet. Avenant n°1 au marché conclu avec la sas Ateliers Ferignac pour une durée de 27 mois à compter de sa notification, pour un montant forfaitaire toutes tranches levées de 186 219.17 € HT soit 223 463 € TTC sur la durée totale du contrat.
29 novembre 2019	2019/233	Prestations d'assurances pour les besoins de la ville de Versailles, du Centre communal d'action sociale et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – 5 lots. Marchés conclus suite à une procédure d'appel d'offres ouvert avec les sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour le lot n°1 « dommages aux biens et risques annexes » : groupement PNAS et Groupama pour un montant estimatif annuel de 88 844,45 € HT - offre de base + 4 variantes obligatoires (pas de TVA – charges relatives aux assurances) ;</li> <li>- pour le lot n°2 « automobiles et risques annexes » : groupement Assurances sécurité et GMF pour un montant estimatif annuel de 96 100 € HT - offre de base + 4 variantes obligatoires (pas de TVA – charges relatives aux assurances) ;</li> <li>- pour le lot n°3 « responsabilité civile générale » - groupement PNAS et Area pour un montant estimatif annuel de 67 564,31 € HT - offre de base et variante obligatoire (pas de TVA – charges relatives aux assurances) ;</li> <li>- pour le lot n°4 « protection juridique des agents et des élus » - société SMCAL pour un montant estimatif annuel de 9 668 € HT (pas de TVA – charges relatives aux assurances) ;</li> <li>- pour le lot n°5 « tous risques expositions clou à clou » - groupement Sarre et Moselle et MS Amlin pour un montant estimatif pour une exposition de 124,76 € HT (pas de TVA – charges relatives aux assurances).</li> </ul> Et pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2020

29 novembre 2019	2019/234	<p>Travaux de réhabilitation et extension du multi-accueil de Clagny-Glatigny – 11 lots.</p> <p>Lot n°7 « travaux de revêtement de sols souples » conclu suite à une procédure adaptée, avec la société Lamos pour un montant global et forfaitaire de 19 365,60 € HT soit 23 238,72 € TTC.</p> <p>La durée maximale des travaux est fixée à 11 mois.</p>
3 décembre 2019	2019/236	<p>Fourniture de pièces détachées nécessaires à l'entretien du parc automobile (véhicules légers, poids lourds et engins spéciaux) de la ville de Versailles, du CCAS et de la CAVGP, lot n°3 « pièces détachées pour véhicules Peugeot Citroën ».</p> <p>Accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commande, conclu suite à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables, avec la société SCDPRS, sans seuil minimum et avec un seuil maximum sur 4 ans de 140 000 € HT, soit 168 000 € TTC.</p>
3 décembre 2019	2019/237	<p>Fourniture et livraison de matériels audiovisuels pour les services de la ville de Versailles, du CCAS et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.</p> <p>Accord-cadre exécuté par émission de bons de commande, conclu suite à une procédure adaptée avec la société ACAD équipement SAS, sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC, pour sa durée totale, soit 4 ans à compter de sa date de notification.</p>
3 décembre 2019	2019/238	<p>Ré-informatisation des bibliothèques municipales de Versailles, lot n°1 «acquisition, mise en service, maintenance, support et hébergement d'un système intégré de gestion de bibliothèques et d'un portail documentaire ainsi que sa version mobile».</p> <p>Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la sarl C3rb Informatique ayant pour objet la réalisation de prestations supplémentaires.</p> <p>Il est sans incidence financière sur le seuil maximum de l'accord-cadre.</p>